

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 14 septembre 2020, à 19h30, le conseil de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac siège à huis clos, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Charette, à laquelle sont présents madame Julia Ann Wilkins et messieurs Maxime Arcand, Jean-Claude Béliveau, David Lisbona, André Parent et Jean-Pierre Charette.

Assiste également à la séance, à huis clos, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josiane Alarie.

**1. Présences et quorum**

Monsieur le maire, ayant constaté le quorum, déclare la présente séance ouverte.

**2020-09-104**

**2. Tenue de la séance à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui s'est ensuite prolongée;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, ainsi que l'ensemble des autres arrêtés subséquents qui permettent au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'un arrêté ministériel permet à chaque municipalité de déterminer selon sa situation entre la tenue des séances du conseil avec la présence du public ou de continuer de tenir ses séances sans la présence du public en se conformant aux exigences de sécurité, soit la distanciation sociale de deux mètres entre chaque individu;

CONSIDÉRANT QUE la salle du conseil ne permet pas de respecter les mesures de distanciation sociale de deux mètres en incluant la présence du public;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par la voie de visioconférence;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

**ADOPTÉE**

**2020-09-105**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté.

#### ADOPTÉE

#### 2020-09-106 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2020 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 soit approuvé, tel que présenté.

#### ADOPTÉE

#### 5. Administration et finances

#### 2020-09-107 5.1 Liste des déboursés

Il est proposé par le conseiller André Parent  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 7 août au 10 septembre 2020, portant notamment les numéros de chèques 4735 à 4766 inclusivement, au montant de 170 032,60 \$.

*Certificat de disponibilité de crédit*  
*Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.*

*Josiane Alarie*  
*Le 14 septembre 2020*

#### ADOPTÉE

#### 2020-09-108 5.2 Remboursement de taxes trop perçues

CONSIDÉRANT QUE suite au traitement des certificats reçus de la MRC des Laurentides pour les matricules 4004-37-7085, 3706-46-8155, 4003-29-1639 et 3903-68-7008 un montant de 851,15 \$ a été perçu en trop;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie l'émission d'un chèque de remboursement à l'ordre de Maurice Constantineau au montant de 120,19 \$ comme remboursement de taxes trop perçues pour le matricule 4004-37-7085;

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie l'émission d'un chèque de remboursement à l'ordre de Louise Labelle au montant de 283,76 \$ comme remboursement de taxes trop perçues pour le matricule 3706-46-8155;

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie l'émission d'un chèque de remboursement à l'ordre de Cécile Lagoutte et Guillaume Riffard au montant de 286,48 \$ comme remboursement de taxes trop perçues pour le matricule 4003-29-1639;

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie l'émission d'un chèque de remboursement à l'ordre de Léa Schmerler au montant de 160,72 \$ comme remboursement de taxes trop perçues pour le matricule 3903-68-7008.

#### ADOPTÉE

### 2020-09-109 5.3 Demande d'exclusion des activités minières sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) peuvent délimiter, dans leur schéma d'aménagement et de développement, des territoires incompatibles avec l'activité minière conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la soustraction de l'activité minière permet d'assurer la pérennité des activités qui seraient compromises par les impacts de l'activité minière et qui sont particulièrement importantes sur les plans environnemental, social, économique et culturel pour le territoire de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la soustraction contribuera au bien-être, à la santé et à la sécurité de la population de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac en réduisant les nuisances et les risques potentiels de l'activité minière;

CONSIDÉRANT le document des orientations gouvernementales en aménagement du territoire relatif notamment aux territoires incompatibles à l'activité minière disponible sur leur site Internet;

CONSIDÉRANT le territoire du corridor faunique inauguré l'année dernière à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité croit que plusieurs secteurs du territoire de la MRC des Laurentides, notamment les secteurs de villégiature, doivent être considérés aux fins de l'exclusion de toute activité minière;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil demande à la MRC des Laurentides d'inclure dans son schéma d'aménagement et de développement, l'ensemble du territoire d'Ivry-sur-le-Lac comme étant incompatible avec l'activité minière et de débiter le processus de modification réglementaire dans les plus brefs délais.

#### ADOPTÉE

### 2020-09-110 5.4 Adoption des prévisions budgétaires 2021 – Régie incendie des Monts

CONSIDÉRANT QUE la *Régie incendie des Monts* (RIDM) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité incendie est de compétence de l'Agglomération;

Il est proposé par le conseiller David Lisbona  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2021 de la Régie incendie des Monts (RIDM), pour un montant total de 2 295 583,42 \$.

#### ADOPTÉE

### 2020-09-111 5.5 Appui financier à l'organisme Centraide Hautes-Laurentides

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centraide Hautes-Laurentides a demandé de l'appuyer financièrement;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil municipal accorde un don de 200,00 \$ à l'organisme Centraide afin d'agir sur la pauvreté et l'exclusion.

### **ADOPTÉE**

#### **6. Urbanisme**

##### **6.1 Rapport du service de l'urbanisme identifiant les permis émis du mois d'août 2020 - Dépôt**

Le registre des permis émis durant le mois d'août 2020 est déposé à la présente séance.

#### **7. Travaux publics**

##### **2020-09-112 7.1 Octroi de contrat pour le déneigement du chemin étroit jouxtant le chemin du Lac-de-la-Grise pour l'hiver 2020-2021**

CONSIDÉRANT le besoin de déneiger le chemin appelé « le chemin étroit » jouxtant le chemin du Lac-de-La-Grise pour l'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner transmises à cinq entrepreneurs de la région;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil d'Ivry-sur-le-Lac octroie le contrat d'entretien d'hiver de déneigement du chemin étroit jouxtant le chemin du Lac-de-la-Grise pour l'hiver 2020-2021 à *Maintenance R.V. enr.* pour la somme de 900 \$ plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits budgétaires au poste 02-33000-521 « Contrat pour enl. de la neige » et tel que plus amplement détaillé dans l'appel de propositions.

### **ADOPTÉE**

##### **2020-09-113 7.2 Octroi de contrat pour le déneigement des stationnements, des trottoirs de l'hôtel de ville et le déneigement des bacs situés à l'hôtel de ville et au garage municipal pour l'hiver 2020-2021**

CONSIDÉRANT le besoin de déneiger les stationnements, les trottoirs de l'Hôtel de ville et le déneigement des bacs noirs, verts et bruns situés à l'hôtel de ville et au garage municipal pour l'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner à cinq entrepreneurs de la région;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil d'Ivry-sur-le-Lac octroie le contrat d'entretien d'hiver de déneigement 2020-2021 à *R&E Constantineau Inc.* pour la somme de 3 900 \$ plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits budgétaires au poste 02-33000-521 « Contrat pour enl. de la neige » et tel que détaillé dans l'appel de propositions.

### **ADOPTÉE**

##### **2020-09-114 7.3 Octroi de contrat pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de réfection 2020**

CONSIDÉRANT les besoins de fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux qui seront effectués en 2020;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner à trois (3) firmes;

Il est proposé par le conseiller André Parent  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Solmatech inc. pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de réfection 2020 pour la somme de 8 174 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que détaillé dans l'appel de propositions.

QUE le conseil confirme que le surplus libre sera affecté pour cette dépense.

### **ADOPTÉE**

## **8. Sécurité publique**

2020-09-115

### **8.1 Acquisition d'une embarcation nautique**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a été retenue dans le cadre du programme de contribution fédérale sur la sécurité nautique;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution permet d'acquérir une embarcation nautique complètement subventionnée par le programme;

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil confirme l'achat d'un bateau Princecraft modèle Holiday 162 DLX WS 2019 incluant la remorque galvanisée ainsi que plusieurs options, notamment une housse de remorquage, un toit complet, un kit de sécurité et un moteur électrique en plus d'un moteur de 60 forces au coût total incluant la livraison et les frais d'entreposage pour la première année de 30 517 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil confirme que le surplus libre sera affecté pour cette dépense jusqu'à ce que la contribution du gouvernement fédéral soit encaissée.

### **ADOPTÉE**

## **9. Varia**

9.1 Aucun sujet n'est présenté en varia.

## **10. Période de question et de commentaires d'ordre général**

Aucune question ni commentaire n'a été transmis par les citoyens en regard à cette séance.

2020-09-116

## **11. Fermeture de la séance à 19h51**

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la séance soit levée.

### **ADOPTÉE**

---

M. Daniel Charrette  
Maire

---

Mme Josiane Alarie  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

